



## MAIRIE DE SAINT AGOULIN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 08/04/2021.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, CESSAC Jean-Pierre, CHAMPEYROUX Jean-Michel, GAILLOT Laurent, LE MEE Marine, PAQUET Michel, VERMOREL Hugues, VERMYNCK Dominique.

Excusés :

#### 1°) Compte administratif de la commune :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune :

Section de Fonctionnement :	Section d'Investissement :
Dépenses : 190 640.50€	Dépenses : 82 576.66€
Recettes : 212 045.08€	Recettes : 68 084.24€
Reports N -1 + 97 830.01€	Reports N -1 2 013.05€

Affectation en investissement :	30 126€
Report en fonctionnement :	110 309.38€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- approuvent le compte de gestion et le compte administratif de la commune.

#### 2°) Compte administratif de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'assainissement :

Section d'Exploitation :	Section d'Investissement :
Dépenses : 24 431.85€	Dépenses : 13 046.70€
Recettes : 45 764.03€	Recettes : 24 431.85€
Reports N -1 +4 626.03€	Reports N -1 +3 542.07€

Affectation en investissement :	7 503.67€
Report en fonctionnement :	17 370.58€

Après en avoir délibéré, et à la majorité (7 pour, 1 abstention), les membres du conseil approuvent le compte de gestion et le compte administratif de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent le compte de gestion et le compte administratif de l'assainissement.



### **3°) Budget primitif de la commune**

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Dépenses : 322 585.35€	Dépenses : 392 729.06€
Recettes : 322 585.35€	Recettes : 392 729.06€

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent (9 pour, 1 abstention) :**

- le budget primitif 2021 de la commune.

### **4°) Budget primitif de l'assainissement**

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Dépenses : 39 714.48€	Dépenses : 53 374.62€
Recettes : 39 714.48€	Recettes : 53 374.62€

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent (9 pour, 1 abstention) :**

- le budget primitif 2021 de l'assainissement.

### **5°) Vote des taxes communales**

Monsieur le Maire présente les nouvelles taxes pour l'année 2021.

Les taux d'imposition de la part communale étaient les suivants :

- Taxe foncière (foncier bâti) : 37.29% (16.81% auquel s'ajoute les 20.48% du taux départemental qui compense la suppression de la taxe d'habitation)
- Taxe foncière (foncier non bâti) : 69.56%

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent :**

- le maintien des taux des taxes communales pour 2021.

Fin de la réunion à 22h15